

Haute-Isle & Chantemesle

Newsletter *Mai 2026*

*Chères Hautilloises,
Chers Hautillois,*

Le 29 avril dernier, le conseil municipal, instance élue qui représente les habitants, a adopté le budget de notre village. Ce vote constitue un moment clé de la vie locale. Il ne s'agit pas d'une simple formalité administrative : le budget traduit les projets de la commune et organise, de manière responsable, l'utilisation des finances publiques au service de tous.

Le budget est un acte démocratique fort pour notre village.



Le budget communal

Le budget communal est à la fois un outil de prévision et un engagement. Il permet d'anticiper les recettes et les dépenses pour l'année à venir, tout en garantissant un équilibre financier indispensable. En le votant, les élus fixent les priorités : entretien des chemins, de l'éclairage public, soutien aux associations, investissements pour améliorer le cadre de vie. Je rappelle à cet égard que les habitants souhaitant participer au projet de création d'une aire de jeux peuvent se faire connaître auprès du secrétariat de la mairie.

Chaque euro dépensé doit répondre à un besoin collectif.

Les ressources de la commune proviennent principalement de la fiscalité directe locale. Pour 2026, cela représente environ 250 000 euros. Cette somme a peu varié au cours des années passées. La situation budgétaire de la commune est saine, elle est même excédentaire. Vous trouverez les détails des masses budgétaires dans les délibérations du conseil municipal, disponibles sur le site internet de la mairie. Le budget communal se structure en deux grandes sections :

- *La section de fonctionnement*

Elle regroupe les dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement quotidien de la commune.

Côté dépenses : salaires des agents municipaux, entretien des bâtiments publics, énergie, subventions aux associations, participation aux cartes Optil et Imagine R.

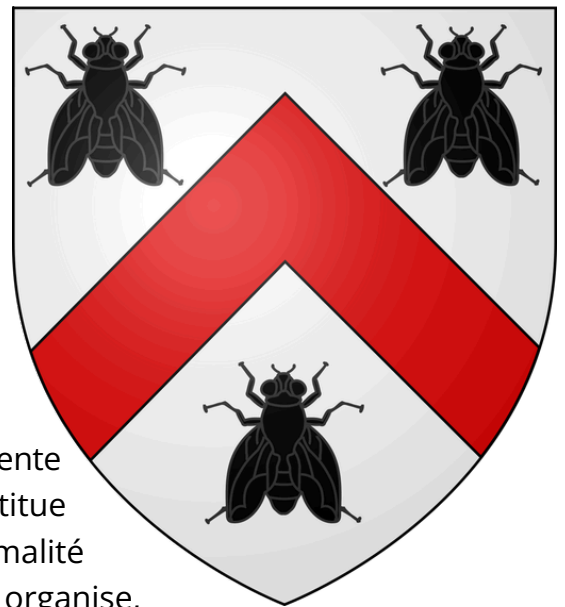
Côté recettes : impôts locaux, dotation de l'État.

- *La section d'investissement*

Elle concerne les projets qui engagent l'avenir de la commune.

Cela inclut, par exemple : la rénovation d'équipements publics, les aménagements urbains, les acquisitions de matériel durable.

Ces investissements sont financés par l'épargne dégagée en fonctionnement, des subventions, ou parfois par l'emprunt.



Majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Le 29 avril a aussi été voté la baisse du taux de la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la faisant passer de 60% (le plafond légal) à 30%.

Puisqu'il n'existe pas de déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements à Haute-Isle et Chantemesle, qu'ainsi il n'existe pas de difficultés sérieuses d'accès au logement, il était important de revenir sur cette mesure pénalisante.

Nous restons, avec le premier adjoint en charge du budget, monsieur Guillaume Raimond, à votre disposition pour toute question relative aux finances communales.

Vous pouvez lui écrire à guillaume.raimond@hauteisle.fr

Permanence des élus

C'est parti ! Les conseillers municipaux se relaieront lors des permanences du jeudi soir : si vous avez des questions, des documents à transmettre, ils sont présents pour vous !

Les dates de permanence sont disponibles dans l'agenda du site internet du village, onglet "Actualités & Animations".

- jeudi 7 mai, 18h-20h
- jeudi 21 mai, 18h-20H
- jeudi 28 mai, 18h-20h



Retrouvez toutes les informations utiles sur hauteisle.fr

Bien chaleureusement,

Votre maire,

Jean-Yves Bouquerel



Retrouvez toutes les actualités sur l'application **illiwap**, disponible dans tous les app stores !

illiwap

